



Litige pour le paiement d'un matériel défectueux

Par **boost8**, le **25/02/2009** à **13:55**

Bonjour,

Situation :

Ayant été artisan, une entreprise me réclame une somme d'argent suite à un litige sur un matériel. Je suis en fait le sous traitant de cette entreprise à qui un de leur client a demandé un échange pour matériel soit disant défectueux. Un matériel que j'ai installé pour eux chez leur client. Cette entreprise veut que je prenne en charge le prix du matériel remplacé chez son client. Cette entreprise me doit également une somme d'argent suite à des prestations que j'ai effectué pour eux.

Ma société a été entre temps en cessation d'activité (Certificat de radiation en ma possession).

Il m'a envoyé par lettre recommandée une mise en demeure pour le paiement..

Que dois je faire, sachant que **nous ne sommes pas d'accord sur le litige**, que la société n'existe plus.

Cette entreprise est-elle encore en droit de réclamer cette somme d'argent.

Merci bcp d'avance.